

ATTIJARI FCP CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers,

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **28 895 396** Dinars, un actif net de **28 839 683** Dinars, un résultat bénéficiaire net de **3 014 716** Dinars et une Valeur liquidative de **19,305** Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises,

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport, Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles,

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « **Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fond commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** »

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport,

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers, Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative, Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait, Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle, Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement,

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion, L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister, Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci,

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit, En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport, Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit,

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne.

Tunis le, 20 Février 2025

Le Commissaire aux Comptes :

P/ Expertise & Conseil International

Aymen EL ABED

BILAN

Au 31/12/2024

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>31-12-2024</u>	<u>31/12/2023</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		28 328 431	31 298 039
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	28 328 431	27 136 487
b - Obligations et Valeurs assimilées	3-1	-	4 161 553
c - Autres Valeurs			
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		566 942	3 581 436
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-2	566 942	3 581 436
AC 3 - Créances d'exploitation	3-3	23	1 418 201
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		28 895 396	36 297 677
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	48 051	49 917
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	7 663	4 377 298
TOTAL PASSIF		55 714	4 427 215
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-4	28 139 708	30 860 883
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	699 975	1 009 579
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		182	1 659
b - Sommes distribuables de la période		699 793	1 007 921
ACTIF NET		28 839 683	31 870 462
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		28 895 396	36 297 677

ETAT DE RESULTAT

Au 31/12/2024

(Exprimé en Dinar Tunisien)

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-8	1 290 933	1 429 050
a - Dividendes		1 237 871	1 429 050
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		53062,538	-
c - Revenus des autres valeurs			
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-9	37 761	112 965
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 328 694	1 542 015
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-10	-556 284	-570 921
REVENU NET DES PLACEMENTS		772 411	971 094
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	-29 354	-30 027
RESULTAT D'EXPLOITATION		743 056	941 067
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-43 263	66 854
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		699 793	1 007 921
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		43 263	-66 854
* Variation des +/- values potentielles sur titres		1 583 775	13 827
* +/- values réalisées sur cession des titres		739 013	2 117 243
* Frais de négociation		-51 129	-79 480
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 014 716	2 992 658

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2024

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	3 014 716	2 992 658
a - Résultat d'exploitation	743 056	941 067
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	1 583 775	13 827
c - +/- values réalisées sur cession de titres	739 013	2 117 243
d - Frais de négociation de titres	-51 129	-79 480
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-903 655	-851 046
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	-5 141 840	-1 625 356
a - Souscriptions	68 151 262	29 584 407
* Capital	65 904 677	27 518 609
* Régularisation des sommes non distrib.	535 543	1 164 830
* Régularisations des sommes distrib.	1 711 042	900 968
b-Rachats	-73 293 102	-31 209 763
* Capital	-70 684 844	-28 982 977
* Régularisation des sommes non distrib.	-748 210	-1 298 344
- Régularisation des sommes distrib.	-1 860 048	-928 442
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 030 779	516 256
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a- En début de l'exercice	31 870 462	31 354 206
b-En fin de l'exercice	28 839 683	31 870 462
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a- En début de l'exercice	1 767 713	1 857 151
b- En fin de l'exercice	1 493 905	1 767 713
VALEUR LIQUIDATIVE	19,305	18,029
DIVIDENDES PAR PART	0,571	0,509
AN6-TAUX DE RENDEMENT	10,24%	9,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2024

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DU FONDS

« **ATTIJARI FCP CEA** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 26 Novembre 2008, n° 37/2008.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 Dinars chacune, Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

« **ATTIJARI FCP CEA** » est un fonds commun de placement de distribution, le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 11 mai 2009, et l'ouverture au public a eu lieu le 30 juin 2009.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués d'actions admises à la cote et sont évalués, en date du 31/12/2024, à leur valeur de marché, La différence par rapport au prix

d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2024 ou à la date antérieure la plus récente. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2.3- Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.*

2.4- Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée,

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

2- 1- . Portefeuille Titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 28 328 431 DT contre 31 298 039 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Coût d'acquisition	27 007 941	31 418 587
- Actions et droits rattachés	27 007 941	27 399 772
- Obligations et valeurs assimilées	-	4 018 815
Plus ou moins-values potentielles	1 320 490	-263 285
- Actions et droits rattachés	1 320 490	-263 285
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	-	142 738
Total	28 328 431	31 298 039

L'état détaillé du portefeuille se présente dans le tableau suivant :

CODE ISIN	DESIGNATION DU TITRE	NOMBRE DE TITRE	Coût d'acquisition	valeur au 31-12-2024	%Actif
CODE ISIN	Actions		27 007 940,918	28 328 431,240	98,04%
TN0003600350	ATB	200 095	801 069,300	556 464,195	1,93%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	55 618	2 235 536,822	2 859 043,290	9,89%
TN0001300557	BTE	1 103	21 421,910	3 695,050	0,01%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	880 000	1 803 863,605	1 894 640,000	6,56%
TN0007670011	DELICE HOLDING	125 694	1 479 007,606	2 044 161,522	7,07%
TN0007570013	EURO CYCLES	58 644	1 402 560,488	689 829,372	2,39%
TN0003200755	ICF	4 513	609 213,400	442 680,170	1,53%
TN0007510019	LANDOR	113 697	798 079,584	1 180 174,860	4,08%
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	3 531	79 624,050	24 681,690	0,09%
TN0007530017	ONE TECH	310 000	2 675 828,827	2 884 550,000	9,98%

TN0005700018	POULINA GH	662	5 746,160	5 668,706	0,02%
TN0007610017	SAH	270 000	2 437 813,229	2 731 590,000	9,45%
TN0001100254	SFBT	245 550	3 025 759,881	2 861 148,600	9,90%
TN0006590012	SIAME	312 808	1 077 263,136	1 114 534,904	3,86%
TN0006780019	SOMOCER	514 565	519 656,602	207 369,695	0,72%
TN0006530018	SOTETEL	218 785	1 316 869,880	1 506 553,510	5,21%
TN0006560015	SOTUVER	225 012	1 207 628,050	2 855 852,304	9,88%
TN0001200401	TUNISAIR	1 000 000	767 974,155	370 000,000	1,28%
TN0007440019	TELNET HOLDING	421 300	3 370 441,124	2 524 850,900	8,74%
TN0007270010	TPR	150 000	647 825,709	948 300,000	3,28%
TN0007720014	UNIMED	88 268	724 757,400	622 642,472	2,15%
TOTAL			27 007 940,918	28 328 431,240	98.04%

Les mouvements sur le portefeuille-titres :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2023	31 418 587	142 738	-263 285	31 298 039	-
Acquisitions de l'exercice	4 483 187	-	-	4 483 187	-
Actions et droits rattachés	4 483 187	-	-	4 483 187	-
Bons du trésor Assimilables	-	-	-	0	-
Remboursement et cession de l'exercice	-8 893 833	-	-	-8 893 833	-
Cession des actions et droits rattachés	-4 875 018	-	-	-4 875 018	739 013
Remboursement et cession des BTA	-4 018 815	-	-	-4 018 815	678 996
Variation des Plus ou moins-values potentielles	-	-	1 583 775	1 583 775	60 017
Variation des intérêts courus	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2024	27 007 941	-	1 320 490	28 328 431	739 013

2-2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 566 942 DT contre 3 581 436 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Avoir en banque	1 023 948	3 486 751
Sommes à l'encaissement	481 971	382 314
Sommes à régler	-948 001	-322 905
Intérêts courus sur compte courant	9 124	35 277
Total	566 942	3 581 436

2-3. Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 23 DT contre 1 418 202 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes à recevoir	23	23
Souscriptions à encaisser	-	49 971
Frais de courtage à régulariser	-	-
Vente en Bourse et rachat OPCVM	-	1 332 524
Autres débiteurs RAS/BTA	-	35 684
Total	23	1 418 202

3-1- Capital :

<u>Capital au 31/12/2023</u>	
- Montant	30 860 883
- Nombre de parts	1 767 713
- Nombre de porteurs de parts	1699
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	66 440 220
- Nombre de parts	3 774 427
- Nombre de porteurs de parts entrants	458
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-71 433 054
- Nombre de parts	4 048 235
- Nombre de porteurs de parts sortants	747
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 583 775
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	739 013
- Frais de négociation de titres	-51 129
<u>Capital au 31/12/2024</u>	
- Montant	28 139 708
- Nombre de parts	1 493 905
- Nombre de porteurs de parts	1410

3-2. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2024 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Sommes distribuables de l'exercice	699 792 920	1 007 921
Sommes distribuables des exercices antérieurs	182	1 659
Total	699 974 732	1.009.579

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul Souscription	Régul Rachat	Total
Sommes distribuables de l'exercice	743 055	854 008	-897 271	699 792
Sommes distribuables des exercices antérieurs	193	277	-288	182
Total	743 248	854 285	-897 559	699 974

3-3. Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 48 051 DT contre 49 917 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	45 047	46 796
Dépositaire	3 004	3 120
Total	48 051	49 917

3-4. Autres créditeurs divers

Au 31/12/2024, le solde de ce poste s'élève à 7 663 DT contre 4 377 298 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
CMF à payer	2524	2 623
Dividendes 2010	447	447
Etat Impôt à Payer	4691	4 600
Rachat à décaisser	-	172 379
Achat en Bourse / achats des valeurs mobilières	-	4 197 249
Total	7 663	4 377 298

4-1- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 328 694 DT pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 contre 1 429 050 DT pour la même période de l'année 2023 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des actions et valeurs assimilées	1 237 871	1 429 050
Revenus des obligations et valeurs assimilées	53 063	-
Total	1 328 694	1 429 050

4-2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, à 37 761 DT contre 112 965 DT au 31/12/2023 et représente le montant des intérêts sur compte courant.

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts/ compte courant	37 761	112 965
Total	37 761	112 965

4-3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 556 284 DT contre 570 921 DT au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	521 516	535 238
Rémunération du dépositaire	34 768	35 683
Total	556 284	570 921

4-4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 29 354 DT contre 30 027 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Redevance CMF	29 217	29 984
Impôts et Taxes	138	23
Total	29 354	30 027

5-1 Données par part

LIBELLE	2024	2023	2022	2021	2020
Revenus des placements	0,889	0,872	1,026	0,803	0,384
Charges de gestion des placements	-0,372	-0,323	-0,371	-0,321	-0,275
Revenu net des placements	0,517	0,549	0,655	0,482	0,109
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,020	-0,017	-0,020	-0,017	-0,014
Résultat d'exploitation	0,497	0,532	0,636	0,466	0,094
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,029	0,038	-0,126	-0,035	-0,012
Sommes distribuables de l'exercice	0,468	0,570	0,510	0,430	0,082
Variation des +/- values potentielles sur titres	1,060	0,008	0,683	-0,462	-0,307
Plus +/- réalisées sur cession de titres	0,495	1,198	0,546	0,993	-0,138
Frais de négociation de titres	-0,034	-0,045	-0,041	-0,044	-0,029
+/- values sur titres et frais de négociation	1,521	1,161	1,188	0,488	-0,474
Résultat net de l'exercice	2,018	1,693	1,824	0,953	-0,380
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	1,521	1,161	1,188	0,488	-0,474
Régularisation du résultat non distribuable	-0,142	-0,076	-0,260	-0,101	-0,213
Sommes non distribuables de l'exercice	1,378	1,085	0,928	0,387	-0,687
Distribution de dividendes	0,571	0,509	0,431	0,081	0,397
Valeur liquidative	19,305	18,029	16,883	15,876	15,140

5-2. Ratios pertinents

Ratios de gestion des placements	2024	2023	2022	2021	2020
Total charges / actif net moyen	2,00%	2,03%	2,00%	2,04%	2,00%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,90%	1,92%	1,90%	1,94%	1,90%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,54%	3,40%	3,26%	2,81%	0,65%
Actif net moyen	29 216 577	29 659 279	36 200 738	42 473 313	44 011 530

5-3. Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds, en contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2024 s'élève à 521 516 DT TTC.

5-4. Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank », En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Cette rémunération est passée à 0,10 % HT de l'actif net par an depuis le 01 mars 2018.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2024 s'élève à 34 768 DT TTC.

5-5. Rémunération du Distributeur

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération du distributeur est supportée par le gestionnaire Attijari Gestion depuis le 1^{er} mars 2018. En conséquence, Aucune rémunération n'a été constatée au titre de l'exercice 2024.

5-6. Changement du regroupement au niveau du Bilan :

Le gestionnaire « **d'Attijari FCP CEA** » a procédé à un reclassement de certains éléments au niveau du regroupement des rubriques du Bilan.

Le tableau suivant, présente les reclassements effectués :

Éléments reclassé	Rubrique du bilan en 2024	Rubrique du bilan en 2023
Souscriptions non encaissées	Sommes à l'encaissement	Créances d'exploitation
Vente en Bourse non dénouée	Sommes à l'encaissement	Créances d'exploitation
Rachats non encore décaissés	Sommes à régler	Autres créditeurs divers
Achats en Bourse non dénoué	Sommes à régler	Autres créditeurs divers